



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 octobre 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-cinquième session

Point 8 de l'ordre du jour

### Débat général

#### **Lettre datée du 28 septembre 2010, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans l'exercice de son droit de réponse aux observations que la Présidente de la République argentine, S. E. M<sup>me</sup> Cristina Fernández de Kirchner, a formulées devant l'Assemblée générale, le 24 septembre 2010 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Mark Lyall **Grant**



**Annexe à la lettre datée du 28 septembre 2010  
adressée au Président de l'Assemblée générale  
par le Représentant permanent du Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans l'exercice  
de son droit de réponse aux observations formulées  
par la Présidente de la République argentine lors du débat  
général du 24 septembre 2010**

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland. Il ne saurait y avoir de négociations sur la souveraineté des îles Falkland tant que leurs habitants n'en exprimeront pas le souhait.

Le Gouvernement britannique attache une grande importance au principe d'autodétermination énoncé à l'Article 1.2 de la Charte des Nations Unies et à l'article 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce principe sous-tend notre position sur les îles Falkland.

Le lien qui unit le Royaume-Uni à ses territoires d'outre-mer est un lien moderne, fondé sur le partenariat, des valeurs communes et le droit qu'a chaque territoire de décider s'il en souhaite le maintien.

Les représentants démocratiquement élus des îles Falkland ont une nouvelle fois exprimé clairement leurs vues lorsqu'ils se sont rendus à l'ONU pour le débat tenu cette année par le Comité spécial des Vingt-Quatre. Ils ont demandé à celui-ci de reconnaître qu'ils étaient habilités, comme tout autre peuple, à exercer leur droit à disposer d'eux-mêmes. Ils ont réaffirmé les faits historiques, à savoir, que les îles Falkland n'avaient pas eu de population autochtone et n'avaient pas été vidées d'une quelconque population civile par leurs compatriotes lorsqu'ils s'y sont installés, il y a plus de huit générations. Ils ont confirmé qu'ils avaient été et étaient la seule population des îles Falkland et qu'ils ne souhaitaient pas que le statut des îles soit modifié.

Le Gouvernement des îles Falkland a le droit – légitimé au paragraphe 2 de l'article 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques – de développer une industrie des hydrocarbures dans ses eaux territoriales. Ce paragraphe stipule que, pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, et qu'en aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance.

Le Royaume-Uni relève que le Gouvernement de la République argentine a annoncé son intention de se livrer à la prospection d'hydrocarbures dans l'Atlantique Sud. Or, autant le Gouvernement des îles Falkland que le Gouvernement de la République argentine ont des responsabilités écologiques suscitées par la prospection de ces ressources. Le Gouvernement des îles Falkland prend ses responsabilités très au sérieux, puisqu'il a financé des études externes des méthodes d'évaluation mises en œuvre par des institutions britanniques, comme l'Institute of Environmental Management and Assessment (IEMA) ou la Scottish

Association of Marine Science (SAMS). En outre, il a fait appel à des spécialistes du Département britannique de l'énergie et des changements climatiques, de la Health and Safety Executive et de la British Geological Survey pour contrôler l'impact sur l'environnement et les critères de santé et de sécurité de l'ensemble des activités offshore de prospection des hydrocarbures. Ces normes de sécurité et de protection de l'environnement sont les mêmes que celles – parmi les plus strictes du monde – qui sont prescrites pour toute activité menée dans les eaux britanniques.

---